CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelque'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*éditeur* de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront réglés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, *dans le cas contraire*, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement les gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

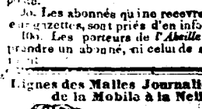

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Cus Walker.

Bateau à vapeur LEVINDAS, capit. Richard Lack.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Carson.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, en marine. La plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. *Les passagers seront traités* avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à ces bateaux à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—27

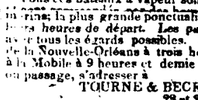

POUR LA HAVANE, via Key West—Le bateau à vapeur DAVID BROWN, capitaine J. T. Wright, ce bâtiment d'une marche supérieure, et bien connu pour ses beaux emménagements, est maintenant prêt à recevoir des passagers pour les *deux ports ci-dessus désignés*. Il fera voile le samedi, 16 janvier, à 4 heures du soir. S'adresser, pour passage seulement, à bord, au bout de la rue du Canal.

Prix du passage à la Havane, $45.
Dx. Key West. 30.

N B. Aucune chambre ne sera engagée, à moins d'être payée d'avance. 13 janv—4

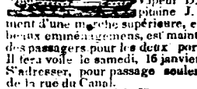

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le bateau à vapeur fin marcheur BALTIC, capitaine M. Quarrier, est prêt à recevoir du fret, et ayant la quart de son chargement engagé, partira samedi prochain, 16 du courant, à 4 *heures de l'après midi. Pour balance du frêt ou passage*, s'adresser à bord, ou à

FORSYTH, GOODWYN & FORDS, 13 janv 46, rue Poydras st.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les Ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur *bien connu*, HOMER, capitaine Gray, ayant une partie de son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagements, tant pour les passagers du pont que pour ceux de la chambre. S'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH. 11 janv 23 et 29, Nouvelle Levée.

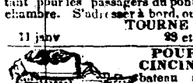

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.—Le superbe bateau à vapeur HENRY CLAY, capitaine John A. Holton, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu pour les susdits ports. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

FORSYTH, GOODWYN & FORDS, 6 janv 46, rue Poydras.

Pour le nord et les côtes.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à

HARROD & QUARLES, 13 janv no. 24, rue de la Douane.

POUR ST. MARC—La goélette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

TOURNE & BECKWITH, 7 janv 23 et 29, Nile-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilibert, ayant la majeure partie de son frêt engagé sera immédiatement expédié. Pour frêt d'environ 200 balles de coton, s'adresser à

TH. NICOLET & Co, 12 janv rue Bienville, no. 26.

POUR LE HAVRE—Le navire Français de première classe, doublé et chevillé en cuivre, le PAUL LEVE, capitaine Gannin, sera immédiatement expédié. Pour fret d'environ 100 balles de coton, ou passage, ayant une superbe lunette et de très bons emménagements, s'adresser à

THÉODORE NICOLET & Co, 12 janv rue Bienville, No. 26.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe MARATHON, capitaine Elbridge, ayant une partie de son frêt engagé, partira sans délai. Pour frêt d'environ 200 balles de coton, s'adresser à Th. NICOLET & Co.

12 janv rue Bienville, no. 26.

Pour Nantes & Bordeaux—Le beau navire français la LYDIE, capitaine LEGENDRE, à son premier voyage, prendra du fret pour les deux ports ci-dessus mentionnés, et sera expédié sans retard. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. QUERTIER & ALBERT. 11 jan

Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine Pierre Blanc, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à

LEGENDRE & SAMORY, 11 jan no. 47, rue Toulouse.

Pour Liverpool.—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine Brandram. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à (39 déc) WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. I. ARAB, capitaine Marshall, partira promptement. Pour fret de 300 balles de coton. S'adresser à 24 déc27 LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

Pour Galveston & Matagorde (Texas)—La goélette PENNSYLVANIA, doublée et chevillée en cuivre, fine voilière, capitaine Delaus, sera expédiée immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à

WM. BRYAN, 8 jan no. 36, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à

JOHN CROSBY, 4 janv rue du Camp, no. 38.

POUR MATAGORDA—La jolie goélette AURORA, capitaine Mathews, fine voilière, construite à Baltimore, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

WM. BRYAN, 25 déc no. 20, rue de la Vieille Levée.

POUR BRAZORIA—La jolie goélette TAMAULIPAS, ayant subi de grands réparations, est maintenant en bon état, et prête à prendre son chargement. Elle partira aussitôt qu'elle aura obtenu son chargement. S'adresser à bord ou à

WM. BRYAN, 25 déc no. 36, rue de la Vieille Levée.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira très incessamment. Pour frêt ou passage ayant de beaux emménagemens pour 10 ou 12 passagers, s'adresser à

R. GRONING & Co. 13 janv

A VENDRE.

Terre de Valeur sur la Rivière Rouge.

Le soussigné offre à vendre une Habitation de valeur, dans un parfait état de culture, ainsi que son atelier de nègres, ustensiles araires &c. L'habitation est située sur le Bayou Rapide, à environ 14 milles au-dessus de la ville d'Alexandrie, et contient environ 850 arpents, dont 250 sont maintenant cultivés et environ 200 prêts à l'être; l'habitation contient environ 650 arpents de terre à coton de première qualité, et le reste de bois de première qualité. Les améliorations consistent en une excellente maison de maître, un excellent moulin à coton, et deux camps pour les nègres, l'un dans la plaisire et l'autre sur le bayou. Cette habitation réunit sans contredit autant d'avantages qu'aucune autre dans la paroisse des Rapides et sera vendue à des termes raisonnables. Les personnes qui désireraient acheter pourront s'adresser à MM. Turner & Woodruff, Nouvelle-Orléans, J. G. Byrne, Alexandrie, ou au soussigné, sur les lieux.

SMITH W. GORDON. 11 janv—6

Porc & Pieds de Cochon &c.—25 barriles de porc à la saumure; 20 dito pieds de cochon dito; 10 dito saucissons, récemment reçu de N. W. Wheeler de Cincinnati, à vendre par

PEKES & HALL, 11 jan rue Bienville, No. 26.

Changement de domicile—B. BOUNY, courtier de change et de propriété, a transporté son bureau de la rue Conti à la rue Royale, no. 119, entre St. Louis et Conti, où il sera bien aise de voir ses amis. Tous les ordres qui seront laissés à ses soins seront exécutés avec promptitude. 4 jan—1m

Avis de Banques et de Comp.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de Pontchartrain.—11 janvier 1836.—Une élection de neuf directeurs, pour servir un an, aura lieu lundi 1er. février prochain, au bureau de la compagnie, rue Royale, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. (11 jan) Wm. TUFTS, secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nelle.-Orléans, 7 janvier 1836.

Une élection des actionnaires pour six directeurs *pour servir du 2me. lundi de février 1836, au 2me.* lundi de février 1837, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 1er. février prochain, entre 10 heures a. m. et 2 heures p. m. Par ordre de la Direction.

11 janv J. B. PERRAULT, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans.

Nelle.-Orléans, 11 Janvier 1836.

Cette institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT, 11 jan caissier

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.—Les président et directeurs ont ce jour déclaré un dividende de $3 par actions, payables aux actionnaires, ou à leurs représentants, à dater du lundi 11 courant. Wm. TUFTS, 6 jan—4 secrétaire

Compagnie de Navigation d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 janv. 1836.

A une assemblée tenue ce jour au bureau des directeurs, un dividende de 4 pour cent a été déclaré pour les derniers 6 mois, payables aux actionnaires, ou a leurs représentans légaux, avant ou après le 12 du courant. SAMUEL MORGAN, 5 jan—a trésorier.

Banque Commerciale de la Nouvelle-Orléans.—Les président et directeurs de cette institution ont déclaré un dividende de 4 pour cent pour les 6 derniers mois accomplis ce jour, sur le montant des capitaux investis dans cette institution. Les dividendes sur les actions inscrites au grand livre seront payables aux actionnaires, ou à leurs fondés de pouvoir, lundi 11 du courant et jours suivans sur les actions inscrites sur les livres des agens de New-York et de Boston, lundi 1er. jour de février prochain, à la *banque d'Amérique à New-York, et sur les actions* inscrites sur les livres des agents de Londres, à la maison de [illegible] pour de mai prochain, moyennant la déduction du taux courant du change à cette époque sur cette ville, c'est à dire 8¼ pour cent de prime. 5 jan JOSEPH SAUL, caissier.

Bureau de la Compagnie de la Bourse.

Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.

A une assemblée des directeurs, tenue hier, sur la motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de $25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilége à ceux qui paieront comptant de déduire un demi pour cent par mois. Par ordre.

6 jan A. DUPUY, secrétaire.

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.—Avis est donné par les présentes que demande a été faite d'un duplicata du certificat no. 324, de cinq actions dans le capital de cette institution, au nom de Edmond Soniat, l'original qualifié égaré.

11 déc—36 D. F. GUEX, secrétaire

$3,000 DE RECOMPENSE.

Une récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de **DUDLEY W. BABCOCK**, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très prononcé. J. B. PERRAULT,

Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—27

TRAITES sur Londres, à vendre par

12 janv HARRISON, BROWN & Co, rue Bienville, No. 47.

TRAITES sur New-York, à vendre par

12 janv HARRISON, BROWN & Co, rue Bienville, no. 47.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par

12 janv HARRISON, BROWN & Co, rue Bienville, no. 47.

TRAITES sur Philadelphie à vendre par

11 jan—27 M. DE LIZARDI & Co.

Lettres de Change sur Paris, à vendre par

1 jan—6 E. SAINET, rue Bienville, No. 51.

Change sur Londres et Paris, à vendre par

10 déc KOHN, DARON & Co.

CHANGE sur Londres, à vendre par

24 déc HARRISON, BROWN & Co, rue Bienville, no. 47

Lettres de change sur Londres, à vendre par

19 déc HARRISON, BROWN & Co. no. 47, rue Bienville.

Lettres de change sur le Nord, à vendre par

19 déc HARRISON, BROWN & Co. no. 47, rue Bienville.

Traites sur Paris à vendre par

23 nov LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse.

Traites sur New-York, à vendre par

23 nov LEGENDRE & SAMORY.

Traites sur Paris et Londres, à vendre par

20 nov—3 KOHN, DARON & Co.

Actions de la Presse à Coton à vendre par

14 nov THOS. FELLOWS, rue de Chartres, No. 39.

Actions—Des actions de la Presse à Coton d'en haut.

12 nov EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.—Cette banque tire sur l'Angleterre et achète sur l'Angleterre et la France. A. MILTENBERGER,

11 nov caissier.

ACTIONS—De la Banque de Carrollton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par

6 nov EDW. GOTTSCHALK.

A VENDRE.—*Des actions du chemin de fer de Nashville*; dito de la Banque de l'Union.

EDWD. GOTTSCHALK, 4 nov courtier.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négocians, à vendre par TH. NICOLET & Co.

23 oct no. 26, rue Bienville.

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

LETTRES DE CHANGE—De 600 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par

LAMBETH & THOMPSON, 5 nov rue du Camp No. 48.

Froment—*50 barils de Froment, venant de l'Ouest* à vendre par G. DORSEY,

12 janv No. 38, rue de la Nouvelle-Levée.

VIN de Bordeaux et Cigarres du Kentucky, à vendre par W. R. JACKSON,

12 janv 59, rue Tchoupitoulas.

DOUBLONS Espagnols, Mexicains et Colombiens, à vendre par T. NICOLET & Co.

12 janv rue Bienville, No. 26.

Tabac à Cigarres—32 boucaus, en débarquement du bateau à vapeur *Comet*, et à vendre par

HARROD & QUARLES, 12 janv 24, rue de la Douane.

UN lot de barils à melasse, à vendre par

GOULÉ & LAMBERT, 12 janv près du Rail Road, no. 11.

Goshen Cheese.—30 casks landing from ship Alabama, from New-York, for sale by

LEGENDRE & SAMORY, jan 12 no. 47, Toulouse, st.

Fromage de Goshen.—30 barils endébarquement du navire Alabama, venant de New-York, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,

12 jan rue Toulouse, no. 47.

A VENDRE—10 caisses Seringues, de grandeurs assorties, par

12 janv P. O. SORBE, 118, rue Royale.

Bottes & Brodequins de peau de veau, de cheon et de veau-marin pour hommes, brodequins pour nègres de qualité supérieure; de plus, un joli assortiment de souliers pour femmes, enfans et filles, à vendre par R. G. HOBBS,

12 jan rue de la Douane, no. 12.

Chapeaux fins de soie et castor pour hommes, de plus, chapeaux de laine blanca et noire, à vendre par R. G. HOBBS,

12 jan rue de la Douane, no. 12.

Briques de Bonge Balto, à feu—Constamment en vente par W. R. JACKSON,

12 jan rue Tchoupitoulas, no. 59.

Tabac patenté en feuilles, naturel, de Turel—Reçu directement de la manufacture, maintenant en déchargement et à vendre par

W. R. JACKSON, 12 jan rue Tchoupitoulas, No. 59.

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire les **Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur.** Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique

Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. COHEN.

Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.

18 déc—20,3pe

Aux Habitants Sucriers.

Le soussigné offre et promet de faire bouillir un équipage quelconque dans moins de tems qu'il en faut *ordinairement* et avec moitié moins de bois.

Les dépenses pour mettre n'importe quel équipage en action ne surpassera pas $150.

8 déc—27 J B. WILTZ.

AVIS—Le soussigné ayant l'intention de s'absenter de ce pays, offre de vendre à l'amiable le fonds de cette ancienne **cigarerie**, bien achalandée, située rue de la Levée, entre le marché aux légumes et la halle, no 114.

Il offre en vente également, **18 esclaves** attachés au dit établissement, tous jeunes, parmi lesquels il se trouve treize nègres et une négresse. Ils sont tous bien entendus à faire des cigarres. Les quatre autres sont bons domestiques de maison.

L'encouragement qu'a obtenu cet établissement, tant des consommateurs de cette ville, que des personnes qui font l'exportation, doit être de grande considération à celui qui désirerait en devenir propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, où l'on offrira des conditions avantageuses.

4 jan—15 ANTONIO ARIAS.

VAUDECHAMP, Peintre de Portraits, rue Royale, no. 165, près celle de Toulouse. Les personnes qui ont des portraits faits par lui, peuvent les lui envoyer pour les faire vernir. 11 jan—6

Avis de la Ville.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du Vendredi 18 novembre.

Il a été résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pitsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;

2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;

3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;

4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;

5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces en tout sens;

6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.

Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et du pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion, pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix milles pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de dix mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur; et pourvu aussi qu'un moins un de chaque article détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractans devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.

Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'*approuver toutes les pierres*, d'en certifier les bordereaux, qui, après avoir été visités par le maire, seront payés comptant.

Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangemens, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et *Shelpe*.

(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim*
Pour copie conforme: Thrard Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs ilets, avec du bois, suivant la méthode prussienne, *dernièrement adoptée à New-York*.

(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim*.
Pour copie conforme: Thrard Junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—

Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées de dimensions suivantes: seront huit pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (8 oct—27 B. MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à

7 oct B. BRUGIER.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à

11 nov B. MARIGNY.

LE GRAND MAGICIEN PERSE,

MUSTAPHA SELIM EL-HASSAN, venant d'Ispahan, ci-devant capitale de la Perse, a le plaisir d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il va ouvrir ses exhibitions dans la salle spacieuse vis-à-vis le Théâtre Américain, rue du Camp, au-dessus de la maison de l'Union.

Mustapha Selim el Hassan a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs qui daigneront l'honorer de leur présence qu'ils seront singulièrement étonnés des expériences mystérieuses et nombreuses qu'il se propose d'introduire, lesquelles sont tirées de la sophie, de la chimie et de la magie, des nations asiatiques, plusieurs d'entr'elles sont transmises de l'ancienne magie Egyptienne et Chaldéenne, qui n'ont jamais été mises en pratique en Amérique.

Mustapha Selim El Hassan, ayant voyagé dans toutes les villes principales de l'Afrique et de l'Asie, a fait devant plusieurs Sultans, Schahs et Arabes, desquels il a toujours reçu des marques distinguées de leur approbation, ose espérer que les efforts qu'il fera pour satisfaire ceux qui l'ont accueilli dans toutes les parties du monde, parmi les divers tours surprenants qu'il composera la soirée et qui étonneront l'auditeur, le feront bien compter et le plaisir de la Perse et de la monnaie enchantée, la résurection de l'oiseau, le tour Turc, des lapins et anneaux, les pyramides Egyptiennes, le tour Arabe de diable ou robe de chambre, le tour des trois sorcières Bohémiennes. Ce tour est dédié aux dames, le tour Africain des montres changeantes; le gant invisible, le tour de la bouteille Arabe ou le mouchoir enchanteur, le grand tour Turc du parasol, le tour du mouchoir Chinois, le gant du diable &c. &c.

Prix d'entrée—pour les grandes personnes 75 cents; moitié prix pour les enfans. Les billets d'entrée peuvent être obtenues dans la journée à la barre de l'Hôtel de l'Union, et dans la soirée à la porte d'entrée de l'exhibition.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et la représentation commencera à 7 heures et demie précises, chaque soir de la semaine. 25 déc—1m

10 piastres de Récompense—Seront payées à celui qui logera dans une des geoles, un nègresse LAIZA, partie *marronne hier*. Elle est bien connue et a l'habitude de vendre des gateaux et candi sur la Levée, no. 21, dans le magasin de confiseur. Elle est courte et grosse, gros seins, peau rougeâtre; elle a une ou deux marques de fouet sur la figure; elle est vêtue d'une robe bleue de cotonnade; elle parle l'anglais et le français, et a l'air plutôt créole qu'anglaise.

Le soussigné paiera cinquante piastres à celui qui pourra découvrir avec des preuves suffisantes pour les traduire en justice, la personne ou les personnes qui la recèlent, *car il est certain qu'elle est soutirée par* quelque individu; la négresse n'ayant pas l'habitude du marronnage.

16 janv—6 A. LACOUTURE.

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la mulâtresse MARIE, âgée d'environ vingt trois ans, taille de 5 pieds 5 pouces, bien construite, figure longue, nez un peu aquilin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près; elle se tient habituellement au débarquement des bateaux à vapeur, et est très souvent avec deux femmes de couleur nommées Cérélina et Magdeleine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, *encouragne Dumaine et Bourgogne*, ou la logera à la geole

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

6 janv—27

MAGASIN des Nouveautés de Paris—*En gros et en détail, en faux cheveux de tout genres*, fines parfumeries, gants, cola, cravattes, cannes, &c. &c.

Le soussigné reçoit par le Marengo, du Hâvre, en addition à ses marchandises en magasin.

Peignes en écaille de toute qualité; coiffures en fleurs et en cheveux de tout genre au dernier goût; faux cheveux en perruque d'homme et dames, &c., assortiment général de parfumeries, gants chevreux pour bal, qualité supérieure; do. en couleur et de tout genre, brosseries de toute manière, razoir, cuir et pierre à cet usage, *garantis; accessoires* pour la toilette, glaces, nécessaires, &c.

Egalement par le Marengo, liqueurs surfines de MM. Guelaud Frères: Curaçao et Maraschino.

Crème de thé; huile de kirsch; huile de vanille; eau d'or Dantzick; crème de noyau; crème de framboise; eaux et broud de noix; kirsch de la Forêt Noire; absynthe; cerises à l'eau de vie; boeaux; prunes et pêches; champagne.

En magasin: Vin vieux de Bordeaux et ordinaire &c.

GAULHIAC, 30 déc rue de Chartres, 122, entre Jefferson.

Ceinture de Soie—Une boîte de ceintures de soie sur des modèles nouveaux, riches et splendides, convenable pour le marché mexicain. Aussi, des mousselines peintes; indiennes, batiste française, mouchoirs de toile &c. en magasin et à vendre par

Hugo C. GILDEMEESTER, 11 janv 45, rue Bienville.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION WOOD, h. c. 1—Vente par le régister *des testaments—Lundi le vingt cinq de janvier* 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu George Wood, homme de couleur libre, le mobilier dépendant de sa succession, consistant dans un fonds de magasin de comestibles, et meubles meublans; la vente aura lieu à l'encoignure des rues du Cirque et Gravier.

Conditions de la vente: comptant.

15 jan W. F. C. DUPLESSIS, *rég. de tests.*

SUCCESSION ROWE—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 26 janvier 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Prouves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu James S. Rowe, *à son domicile, rue du Camp, vis-à-vis la place* Lafayette, le mobilier consistant en meubles meublans, linges &c. &c.

Aussi, le linge de corps et costumes de Théâtre appartenant à dame Rowe. Conditions de la vente: comptant W. F. C. DUPLESSIS,

15 janv Régister des Tests.

SUCCESSION REINECKE—*Vente par le Régister des Testaments*—Mardi, 26 janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Frédérick Reinecke, l'esclave et la propriété ci-après décrits, savoir:

1o. Le douzième indivis d'un lot de terre situé à Gentilly, dans cette paroisse, et à environ deux milles de la Nouvelle-Orléans, désigné par le no 2un, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 4 mai 1834, et annexé à un acte passé pardevant Hughes Pédesclaux, notaire pub., en date du 13 mai 1834, et mesurant un arpent de face au chemin de la Crète, sur une profondeur de quarante soixante toises et trois pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare des terrains numéros 121 à 159, et environ douze arpents neuf toises et cinq pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du numéro deux, jusqu'à la ligne de mes prétentions offert en vente, il faut déduire 1o. l'espace de quarante six pieds de large sur toute la profondeur pour la "rue Fortin" 2o. Et trois terrains qui se trouvent vis à vis des terrains désignés par les numéros 128, 129 et 130 au sus dit plan, et de la même largeur que les lots qui viennent d'être décrits,

2o. L'esclave nommée Sylia, négresse âgée d'environ 29 ans.

Conditions de la vente: Le lot de terre à un, deux et trois ans de crédit, et l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs 24 déc

SUCCESSION FAZENDE alias **FASSANE**, h de c. 1.—Vente par le régister des testaments—Lundi le dix-huit de janvier 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu George Burbanks, à son domicile, rue du Canal.

Un lot de terre situé rue du Bassin, entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant environ 47 pieds de *face à la rue du Bassin, sur une profondeur de 120 pieds* jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle rue le dit lot de terre mesurant environ 47 pieds de face, ensemble la maison, et autres améliorations.

Conditions: Un quart comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 déc.

SUCCESSION Lurche, h. c. 1.—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 20 Janvier 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'